

À une séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Ste-Praxède, tenue le 19 juin 2019 et à laquelle sont présents les conseillers suivants :

M. Jean-François Roy
M. Paul Audet
Mme Jacqueline Demers

M. Marc Bouliane
M. Gaétan Lapointe

Tous formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire Daniel Talbot. Madame Josée Vachon, directrice générale, secrétaire-trésorière est aussi présente.

2019-06-178 Ouverture de la session extraordinaire

Il est proposé par M. Marc Bouliane
Appuyé par M. Paul Audet
Et résolu unanimement d'ouvrir cette session extraordinaire à 18 h. Le quorum est constaté pour la tenue de cette séance extraordinaire.

Adoptée.

2019-06-179 Résolution : Confirmation de la réception de l'avis de convocation

Il est proposé par M. Jean-François Roy
Appuyé par Mme Jacqueline Demers
Et résolu unanimement que les élus confirment avoir reçu l'avis de convocation, incluant l'ordre du jour de cette séance extraordinaire, dans les délais légaux.

Adoptée.

2019-06-180 Résolution : Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par M. Marc Bouliane
Appuyé par M. Paul Audet
Et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Ouverture de la session extraordinaire
Résolution : Confirmation de la réception de l'avis de convocation
Résolution : Adoption de l'ordre du jour
Résolution : Réception d'une réclamation (mise en demeure) de
Ferme Rémavie
Levée de l'assemblée extraordinaire

Adoptée

2019-06-181 Résolution : Réception d'une réclamation (mise en demeure) de Ferme Rémavie

Il est proposé par M. Paul Audet
Appuyé par M. Jean-François Roy
Et résolu unanimement que les membres du conseil déclarent avoir pris connaissance de la mise en demeure de M. Vital Grimard, représentant de Ferme Rémavie, par laquelle il réclame 15 000 \$ à la Municipalité de Ste-Praxède.

Cette mise en demeure, reçue par courrier recommandé le 13 juin 2019, a été acheminée par la directrice générale à notre compagnie d'assurance, la Mutuelle des Municipalités du Québec, le 17 juin dernier.

Afin de répondre adéquatement au requérant dans les délais cités dans sa réclamation, il est requis de mandater Madame Josée Vachon, directrice générale, à transmettre un accusé réception à M. Vital Grimard, représentant de Ferme Rémavie, accompagné de cette résolution.

Adoptée.

2019-06-182 Levée de l'assemblée extraordinaire

Il est proposé par M. Marc Bouliane
Appuyé par M. Paul Audet
Et résolu unanimement de lever cette séance extraordinaire à 18 h 30.

Adoptée.

M. Daniel Talbot
Maire
Président d'assemblée

Mme Josée Vachon
Directrice générale
Secrétaire-trésorière

Je, Daniel Talbot, maire, atteste que la signature du procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du code municipal.